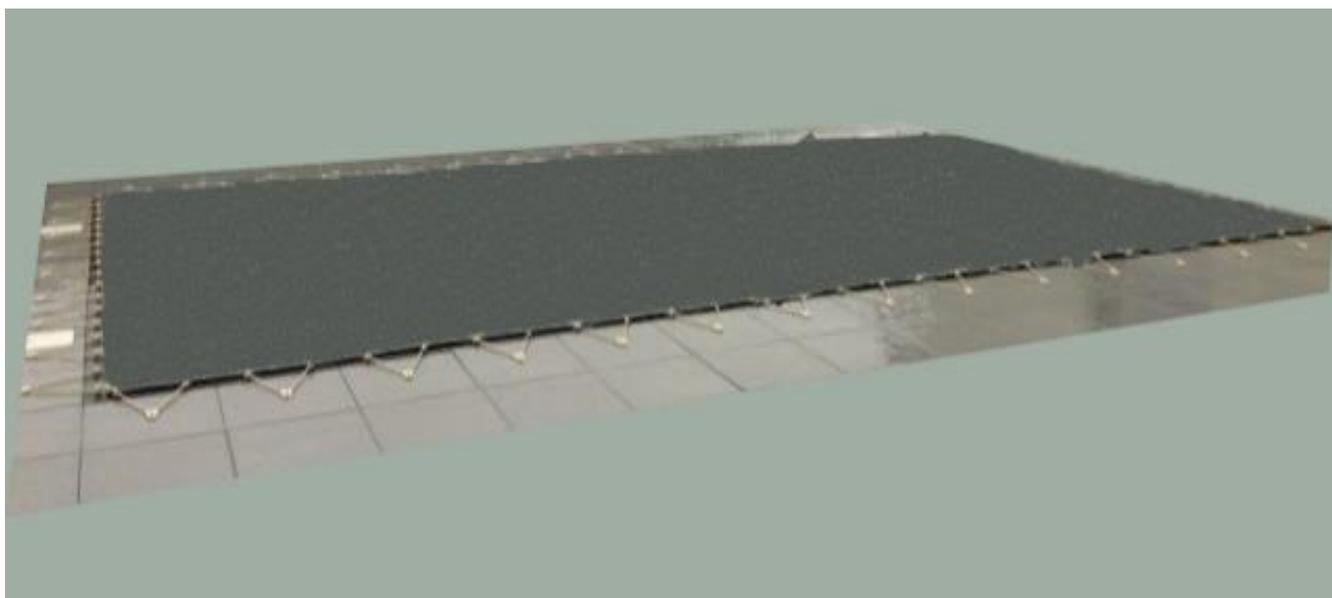


BACHE D'HIVERNAGE

FirstProtect 332

Couverture conforme à la norme NF P 90-308



Principe d'utilisation :

- Protège le bassin des déchets extérieurs ;
- Produit conforme à la norme NF P 90-308 pour bassin enterrée inférieur à 12m50 x 6m50 ;
- Sa légèreté et sa facilité de mise en œuvre.

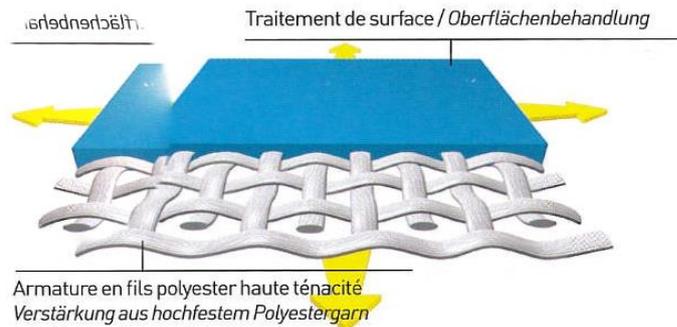
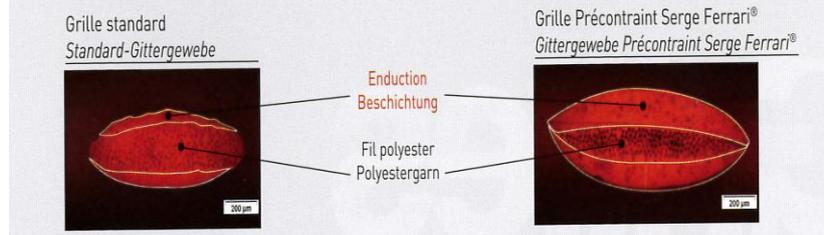
Descriptif produit :

La matière principale :

- Grille PVC précontraint 332 ;
- Poids de 340g/m².

> **Vue microscopique en coupe d'un fil enduit**

> **Ansicht eines beschichteten Fadens unter dem Mikroskop**



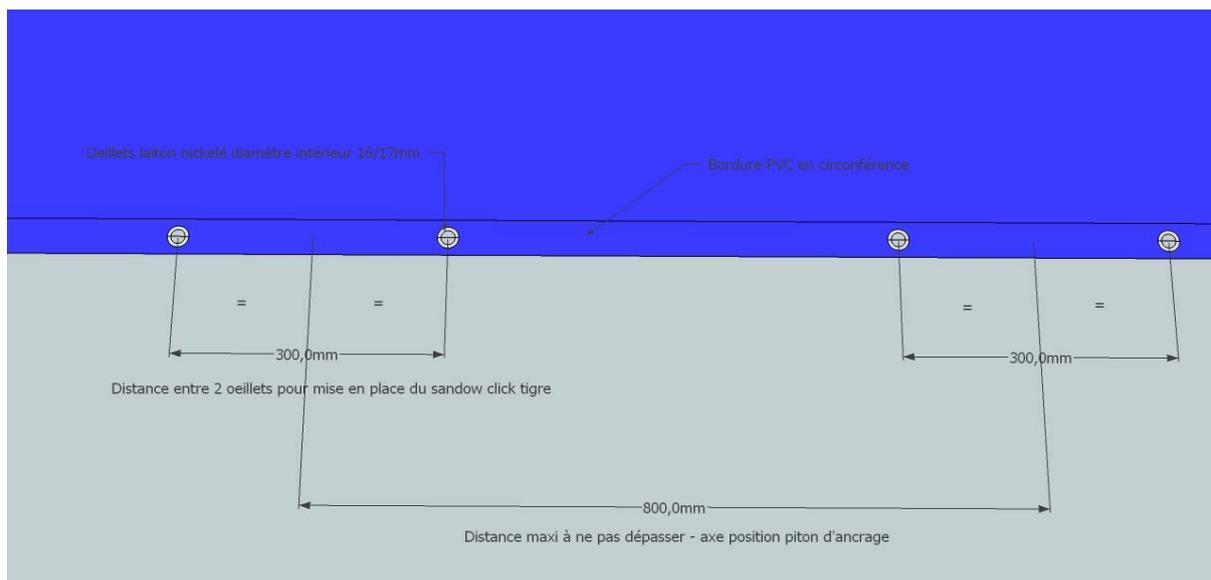
Coloris :

Disponible dans 3 coloris :

- Bleu
- Vert
- Beige

La confection :

- Assemblage des laizes par soudure HF de 20mm ;
- Bordure 45 mm avec une tolérance de +/- 0,5mm en circonférence en PVC plein assemblée par couture fil serafil® ;
- Si découpe pour passage, bloc, échelle, pieds, renforts PVC soudés ou cousus en circonférence de la découpe ;
- Pose d'œillet en laiton nickelé diamètre de 16-17 mm suivant schéma de principe ci-dessous ;
- Option : Renfort PVC plein pour pointe d'angles escalier de 500/500mm.



Accessoires livrés avec votre couverture :



Piton inox à cheville



Sandow de tension avec platine et crochet
Notice de pose

Précaution à prendre *

*En cas de non-respect des consignes décrites ci-dessous engagent l'exclusion de la garantie

- En hiver, prévoir un dispositif de « flotteur » (type boudin flottant ou chambre à air) de manière à ce que le gel ne se forme pas au-dessus de la couverture lorsque le bassin a un niveau d'eau trop important ;
- Lors de chute de neige, veillez à enlever la couche régulièrement, celle-ci ne devant pas dépasser 100mm ;
- Mettre un renfort sur les angles vifs ou saillants de vos margelles ;
- Veillez périodiquement (tous les mois) au parfait état de la bâche de sécurité et notamment à la solidité des différents accessoires de fixation (à remplacer, immédiatement si défectueux ou usés) ;
- Ne jamais monter sur la couverture pour effectuer le nettoyage.

Recommandations :

- Veiller à contrôler le niveau de l'eau du bassin d'environ 1 tier, pour éviter tout débordement (eaux de pluie).

Les règles de rangement :

- Le nettoyage peut être effectué à l'aide d'un balai à rallonge muni à son extrémité d'un linge humide, n'utiliser en aucun cas d'outils à bord tranchant ou arêtes vives pouvant endommager la couverture ;
- Pour le stockage, nous vous conseillons de la laisser sécher puis de la plier au carré ;
- La couverture d'hivernage FirstProtect 332 doit être inspectée à chaque manipulation.

Garantie :

La couverture FirstProtect332 est garantie 3 ans avec une utilisation correcte.

Est inclus dans cette garantie :

- La toile ;
- Les pitons inox cheville ;
- Les sandow click tigre avec passant.

La garantie n'est valable que si l'installation, l'utilisation, l'entretien et la maintenance de la couverture ont été respectés suivant cette notice et suivant les us et coutumes de la profession, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur.

Exclusion de la garantie :

- Tout dommages causés par des intempéries (vent fort ou très fort) ;
- L'accumulation trop importante de neige sur la couverture (> 100mm) ;
- Toutes usures dues à des tapements ou frottements anormaux sur les margelles, ou dues à des margelles abrasives, rugueuses ou bombées ;
- Le non-respect de l'installation, de l'utilisation, de l'entretien et de la maintenance de la couverture suivant notre notice ;
- L'usure normale des composants de notre couverture ;
- Tous dommages ayant pour origine une cause externe à la couverture (choc, incendie, accident de toute nature...)
- En cas de dégradations intentionnelles ou accidentelles ;
- Corrosion des parties métalliques ;
- La tenue des couleurs, les tâches de toute nature, les accros ou les déchirures.

Toutes ces causes apportent une détérioration de la couverture, ce qui entraîne l'annulation de la garantie.

AVERTISSEMENT :

La présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.

